

Programme de formation

Capacités générales

- CG1 : Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles
- CG2 : Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle
- CG3 : Développer sa motricité
- CG4 : Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques.

Capacités professionnelles

- CP5 : Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement
 - CP6 : Assurer la conduite d'un chantier
- CP7 : Réaliser des interventions d'aménagement végétal
 - CP8 – Mettre en place des infrastructures
- CP9 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers



CFA Provence

**BAC professionnel
Aménagements Paysagers**



Contact
04.90.58.18.46
cfa.contact@gmail.com
www.cfa-provence.fr

CFA Provence

Sous contrat avec le ministère de l'agriculture, membre du CNEAP
Boulevard Théodore Aubanel - 13140 Miramas



Objectifs de la formation

Le titulaire de l'emploi est amené à aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées : jardins d'agrément, jardins nourriciers, jardins thérapeutiques, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, cimetières, friches industrielles, parcs urbains régionaux et nationaux, zones d'aménagements concertés, ripisylve.

Il réalise des travaux de terrassements des infrastructures (circulations, murets, dallages), la mise en place des réseaux et la végétalisation. Durant la phase de réalisation, il gère les moyens humains et matériels, contribue aux travaux et procède aux ajustements techniques et logistiques. Il vérifie la qualité des travaux réalisés et veille à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.



Métiers visés

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts,
- Chef d'équipe paysagiste,
- Jardinier / jardinière,
- Jardinier / jardinière paysagiste,
- Ouvrier / ouvrière d'entretien des espaces verts,
- Ouvrier / ouvrière des espaces verts,
- Ouvrier / ouvrière paysagiste,
- Technicien / technicienne paysagiste.

Poursuites d'études

- BTSA Aménagements Paysagers
- Certificat de spécialisation
- Autres BTSA

Type de contrat

- Apprentissage ou professionnalisation
- Formation rémunérée

Durée et période de formation

Modalités : Formation en alternance d'une durée de 658 heures de cours en centre de formation par an sur une période de 2 ans, soit 19 semaines en centre de formation et 30 semaines en milieu professionnel par an sur une période de 2 ans.

Dates de formation : du 18/09/2023 au 30/06/2025.

Rythme : Deux semaines de cours en centre de formation. Soit 70 heures par mois, le reste du temps en entreprise (du lundi au vendredi).

L'alternance est répartie sur le temps hebdomadaire.

Modalités pédagogiques

- Attestation de présence
- Contrôle des connaissances
- Devoirs sur table
- Livret de suivi de stage
- CCF et épreuves finales

Modalités d'évaluation

- Evaluation diagnostique au début de la formation
- Evaluation formative (attestations de présence, QCM, cas pratiques, exercices d'application, devoirs sur table, livrets de suivi, contrôle des connaissances, etc...).
- Evaluation certificative : Formation en Contrôles Continus en cours de formation (CCF) comptant pour 50% du diplôme, 16 épreuves sur les deux ans.
- Epreuves terminales comptant pour 50% du diplôme.



Prérequis

Être titulaire d'un CAPa Jardinier-Paysagiste ou avoir terminé une seconde NJPF

Profils attendus

- Candidats sans contre-indication médicale (certificat médical à fournir)
- Entre 16 et 29 ans révolus
- Possibilité de signature d'un contrat d'apprentissage au-delà de 29 ans pour les personnes en situation de handicap

Taux de réussite

scannez le QR code



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation.

Contact : f.robert.miramasformation@gmail.com